

Fév. 2020

Essai de satisfaction du client :

Tous les pneus tourisme et camionnette portant la marque General Tire et le numéro de série D.O.T. sont couverts par l'essai de satisfaction du client de 45 jours. Si pour quelque raison que ce soit, à l'exception des exclusions listées à la section 4, vous n'êtes pas satisfait de votre nouveau jeu de pneus dans les 45 jours suivant la date d'achat, ou les premiers 2/32 po d'usure (le premier cas à survenir prévalant), vous pouvez échanger un ou tous les pneus pour le même nombre de pneus semblables ou contre l'achat d'un modèle différent de pneus General Tire. La pose et l'équilibrage sont inclus (sauf les commandes en ligne). Le propriétaire doit payer toutes les taxes applicables. Si vous désirez échanger les pneus contre un autre jeu de pneus de marque General Tire à prix plus élevé, vous devrez déboursier le coût supplémentaire associé à la mise à niveau par rapport au prix original d'achat, y compris la livraison et les taxes applicables. Si vous choisissez un jeu de pneus moins cher, la différence vous sera remboursée.

La garantie de satisfaction s'applique uniquement au jeu de quatre (4) pneus de véhicule de passagers de marque General Tire acheté originalement; pas aux pneus obtenus en vertu de la présente garantie. Les pneus fournis comme équipement original sur un véhicule neuf ne sont pas couverts par la période d'essai de satisfaction.

À l'intérieur de la période autorisée, à compter de la date d'achat ou pour les premiers 1,6 mm (2/32 po) d'usure de la bande de roulement, vous devez retourner vos pneus au détaillant de la marque General Tire autorisé où vous les avez achetés ou chez un autre détaillant General Tire. Vous devez présenter le reçu original et une preuve d'achat. Vous devez expliquer au détaillant la raison de votre insatisfaction (c.-à-d. apparence, roulement, tenue de route, etc.) et l'inscrire sur la copie du formulaire de plainte en vertu de la garantie limitée de General Tire que vous remettra le détaillant.